snes fsu Créteil

CPE-COPSY- Enseignants

Non à la reconfiguration à la hussarde de nos métiers !

En réponse à l'appel à projets lancé par M Hirsch, se mettent en place, sans aucune concertation, des expérimentations qui transforment en profondeur les missions de l'Ecole et des personnels. Nombre d'entre elles, visent à transférer à des associations ou à des organismes privés vaguement labellisés et contractualisés, l'accompagnement et le suivi des élèves, l'aide à l'élaboration de leurs projets d'orientation, la prévention du décrochage.
Dans le même temps, ces missions au sein du système éducatif sont de plus en plus diluées, avec une charge accrue donnée aux enseignants.
Ces transferts de missions répondent ainsi à la volonté gouvernementale de suppressions d'emplois publics
C'est dans cet esprit que le Recteur de Créteil expérimente la création d'une nouvelle fonction de « responsable des études » mi-CPE, mi Co-Psy et recrute pour cela des contractuels. S'agit-il d'une tentative gouvernementale de mettre en place le Répertoire Interministériel des Métiers de l'Etat (RIME) qui organise la réduction de 800 corps de fonctionnaires à 200 ?
Ceci passe par une plus grande polyvalence des personnels et par l'abandon de formations, de missions et de statuts jugés trop spécifiques comme ceux aujourd'hui de CPE et de COPsy.
Enfin, au Sénat, des amendements ont été apportés à la loi sur l'orientation et la formation professionnelle pour supprimer la qualification de psychologue des copsy et leur transfert est proposé hors de l'Education Nationale.

Les personnels soussignés :

- Revendiquent la spécificité des métiers de l'Education Nationale
- Protestent contre la déréglementation qui s'instaure, sous couvert d'expérimentations, visant à dessaisir les personnels et les instances paritaires de tous pouvoirs sur l'évolution de leurs métiers et des missions de l'Ecole.
- Exigent l'arrêt de toutes les expérimentations mettant en cause les statuts et les missions des personnels et l'annulation des modifications apportés par le Sénat à l'article 3 de la loi sur l'orientation et la formation professionnelle
- Refusent une nouvelle tentative de régionalisation du service public d'orientation et l'externalisation de ses missions.
- Demandent une reprise de la programmation et l'augmentation des recrutements de CPE et de Co-Psy et l'ouverture urgente de négociations avec les organisations représentatives des personnels.
- S'opposent au transfert des missions des personnels à des organismes privés et au recrutement de contractuels non formés pour intervenir à leur place.

NOM	PROFESSION	VILLE	SIGNATURE